

FORMULAIRE ÉVÉNEMENTIEL

PRISE DE VUES

Demande à faire minimum 1 mois avant la date de tournage fixée par la production.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Reçu le :

Par :

Avis élu(e) : #signature#

Service communication - projet événementiel
evenementiel@ville-granville.fr

- 02 33 91 30 00 (standard)
- 02 33 91 30 29 (ligne directe)

La prise de vues en agglomération (à l'intérieur des panneaux routiers indiquant l'entrée/sortie de la ville) dépend de l'autorité du Maire. Votre demande sera soumise au Maire pour accord et selon les textes du Code Général des Collectivités territoriales, du Code des communes, du Code de la route et du Code de la voirie routière.

DEMANDEUR – SOCIÉTÉ DE PRODUCTION

NOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE : COURRIEL :

N° SIRET :

RESPONSABLE DE LA PRODUCTION

NOM & PRÉNOM DU RÉGISSEUR :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE Fixe : Portable :

COURRIEL :

ÉQUIPE & MATÉRIEL

NOMBRE DE PERSONNES :

NOMBRE DE VÉHICULES :

DEMANDE

CLIENT / MARQUE :

NOM & DESCRIPTION DU PROJET :

Prises de vues photographiques : oui

Prises de vues photographiques + tournage vidéo : photo + film photo + vidéo

Prises de vues aériennes avec drone : oui (attestation de la Préfecture) non

La Ville de Granville vous remercie de travailler avec civisme, dans le respect des habitants et des sites. Lors de votre tournage, conservez avec vous votre autorisation accordée par la collectivité.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUE

NOMBRE DE JOURS DE PRISE DE VUES :

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC / RÉSERVATION DE STATIONNEMENT

Lieux 1 :

Date : Horaires :

Lieux 2 :

Date : Horaires :

Report de dates, en cas d'intempéries :

SIGNALISATION TEMPORAIRE

- Mise en place par les services de la Ville service facturé. ***Tarif en vigueur « intervention du personnel ».***
- Mise en place par le demandeur par ses propres moyens (pas de prêt de matériel).

L'organisateur s'engage à respecter l'arrêté municipal et atteste avoir prévenu les tiers concernés sur la nature et la durée de l'intervention.

DOCUMENTS À FOURNIR *Merci d'accompagner votre demande des documents ci-dessous.*

- Copie de l'attestation d'assurance « Responsabilité civile »
- Copie de l'attestation de la Préfecture autorisant le survol de drône

La Ville de Granville est une station balnéaire riche d'une programmation touristique et culturelle. Nous vous invitons à consulter l'agenda des manifestations sur le site www.ville-granville.fr ou auprès du service communication afin de ne pas être gêné dans vos dates de tournage.

COMMUNICATION

L'autorisation de demande de prise de vues est conditionnée par la mention ou l'insertion de la marque Granville Normandie au générique de votre production.

Une copie de votre production doit être adressée au service communication de la Ville de Granville, de même que les dates de diffusion de votre documentaire avec un lien de l'émission par courriel (communication@ville-granville.fr) dès sa parution.

La Maison de l'image Basse-Normandie favorise toute activité ayant trait au développement du secteur du cinéma et de l'audiovisuel en Basse-Normandie. www.maisondelimage-bn.fr

ENGAGEMENT DU DECLARANT

Je soussigné auteur de la présente déclaration (nom & prénom) : certifie exactes les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues.

Fait, le :

Signature :

A :

Protection des données personnelles

Ce document administratif est nécessaire à l'instruction de votre dossier. Les informations personnelles recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le « service communication-location communale » dans un fichier informatisé placé sous la responsabilité du Maire de Granville pour la gestion administrative de vos demandes (arrêté, courrier) et la rédaction d'arrêté.

Elles seront collectées et conservées pour une durée de 5 ans. Les données collectées ne seront aucunement fournies à des tiers. Conformément à la législation en vigueur, et notamment à la loi informatique et libertés Décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter (**le cas échéant, notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits**) en écrivant à Monsieur Le Maire, Hôtel de Ville – BP 409, cours Jonville 50400 GRANVILLE. Si vous souhaitez en savoir plus sur vos droits ou si vous estimez nos réponses insuffisantes, vous pouvez adresser une réclamation sur le site de la CNIL : www.cnil.fr